



FONDS DE PORTAGE ELAN

Mars 2023

LE FONDS DE PORTAGE, ELAN

ELAN est un fonds de portage inédit en faveur des jeunes agriculteurs, un nouvel outil de portage du foncier des exploitations.

Il s'agit d'un dispositif d'intérêt général innovant au service du renouvellement des générations en agriculture et des transitions.

Engagé au service de la société, ce fonds s'inscrit dans une démarche d'économie sociale et solidaire.

Durée du portage : de 10 à 30 ans

Objectif : offrir la faculté aux agriculteurs de devenir propriétaires du foncier au moment de leur choix.

LE FONDS DE PORTAGE, ELAN

Une réponse aux enjeux sociaux et environnementaux de l'agriculture française :

- Faciliter l'accès au foncier pour des jeunes agriculteurs, notamment hors cadre familial, souhaitant s'installer, dans un contexte démographique extrêmement préoccupant de vieillissement de la population agricole (1 agriculteur sur 5 seulement a moins de 40 ans) ;
- Avoir un impact sur la vitalité des territoires ruraux, en termes d'emploi et de maintien du tissu social, de circuits de distribution, etc. ;
- Avoir une portée nationale et viser une diversité de systèmes de production agricoles et la solidarité territoriale ;
- Compléter les dispositifs développés dans les territoires, à l'image des Foncières ou des conventions de portage foncier associant généralement Safer, Régions, organismes bancaires et les filières.

QUELS SONT LES PARTENAIRES ?

Soutenu par la profession agricole et le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ce fonds a été lancé, le 3 mars 2023, au Salon International de l'Agriculture, en présence de :

- Gilbert Guignand, Chambres d'agriculture France
- Emmanuel Hyst, Président de la FNSafer
- Jeremy Giroud, Vice Président de Jeunes Agriculteurs
- Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA
- Jean-Christophe Roubin, Crédit Agricole SA
- Christian Guilbard, Président du Crédit Mutuel Agricole et Rural



QUELS SONT LES FINANCEURS ?

- **Banque des territoires :**
 - Engagement de à hauteur de 20% des sommes investies avec plafond à 10 M€
- **Crédit Mutuel :**
 - Engagement de 10 M€ (montant validé lors du SIA)
- **Crédit Agricole :**
 - Engagement de 10 M€ (montant confirmé lors du SIA)
- **Groupe SAFER :**
 - Engagement de 2 M€



Laurence Mehaignerie
Co-fondatrice de Citizen Capital

Ce fonds sera géré par la société de gestion à impact **Citizen Capital**, pionnier de l'investissement à impact.